

CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 184.333 du 18 juin 2008

A.143.688/XIII-3193

En cause : **la Société anonyme SPA MONOPOLE,**
ayant élu domicile chez
Me François TULKENS, avocat,
chaussée de La Hulpe 177/6
1170 Bruxelles,

contre :

la Ville de Spa.

--

LE PRESIDENT DE LA XIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 6 novembre 2003 par la société anonyme SPA MONOPOLE qui demande l'annulation du permis d'urbanisme délivré le 27 mars 2003 par le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Spa à l'association sans but lucratif SKI CLUB DE SPA en vue de la reconstruction du chalet d'une piste de ski sur un terrain sis à Spa, Thiers des Rexhons, cadastré section C, n° 38b;

Vu le mémoire ampliatif;

Vu le rapport de M. DEBROUX, auditeur au Conseil d'Etat, rédigé sur la base de l'article 93 du règlement général de procédure;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu l'ordonnance du 11 avril 2008, notifiée aux parties, convoquant celles-ci à comparaître le 21 mai 2008 à 09.30 heures;

Entendu, en son rapport, M. HANOTIAU, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me M. PILCER, loco Me F. TULKENS,
avocat, comparaissant pour la partie requérante;

Entendu, en son avis conforme, M. DEBROUX, auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12
janvier 1973;

Considérant que, le 5 février 2004, un nouveau permis d'urbanisme a été
délivré par la commune de Spa à l'association sans but lucratif SKI CLUB DE SPA;
que ce nouveau permis remplace le permis attaqué par le présent recours; qu'il s'ensuit
que le recours en annulation a perdu son objet en cours d'instance;

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Il n'y a plus lieu à statuer.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à la charge de la
partie requérante.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XIII^e chambre, le
dix-huit juin deux mille huit par :

M. HANOTIAU, président de chambre,
M. QUINTIN, greffier assumé.

Le Greffier assumé,

Fr. QUINTIN.

Le Président,

M. HANOTIAU.